A une heure, M. Sauton, receveur d'enregistrement, arrive en compagnie de M. Lâché, commissaire et d'une dizaine d'agents. Il est reçu par M. le chanoine Evrard, qui se tient debout sur les marches du perron. Les portes ont été soigneusement closes.

Sur la place, se tiennent près de deux mille personnes dont une partie manifeste contre les opérations de l'inventaire et l'autre chante l'« Internationale ».

Quelques bagarres sont près de se produire. La police intervient en temps pour les empêcher.

M. le chanoine Evrard lit alors la protestation suivante :

Monsieur,

Nous refusons d'assister à l'inventaire qui va être fait ainsi que tous les membres de notre Conseil de fabrique lequel a toujours géré avec justice, prudence et sagesse, les biens soumis à sa juridiction.

En nous y refusant, nous voulons sauvegarder les droits de la sainte Eglise et protester que nous n'acceptons en aucune façon la loi du 9 novembre 1905.

Elle est solennellement réprouvée et condamnée par le Saint-Père, nous la réprouvons et la condamnons comme lui.

Jamais elle ne sera notre règle de conduite et dans aucun cas, si elle n'est réformée et acceptée par le Pape, elle n'aura force de loi pour nous.

Ainsi conclu et arrêté par nous et tout notre clergé avec toutes les réserves nécessaires pour l'avenir.

Ensuite M. le Doyen demande à M. Sauton de vouloir joindre la protestation au procès-verbal.

M. Sauton s'incline et répond : « Elle y sera annexée ! »

M. le président du Conseil de Fabrique lit aussitôt une autre protestation :

M. Vernier, président du conseil de Fabrique, au nom de tous ses collègues, déclare s'associer aux paroles du vénéré pasteur.

Le premier pasteur du monde, dit-il, a condamné la loi en vertu de laquelle vous agissez. Catholiques, nous devons obéissance au Pape. La loi du 9 décembre 1905 est, en outre, contraire au droit naturel puisqu'elle tend à dépouiller les catholiques de leur patrimoine.

Pour cette raison même, elle ne peut nous être imposée. M. Vernier ajoute que l'inventorieur ne pourrait se représenter qu'ensuite d'un arrêté préfectoral préalablement notifié à M. le doyen et à lui-même et que son intention est, selon son droit, de déférer l'arrêt au conseil d'Etat. Ce n'est qu'après la décision de ce dernier que la force pourrait intervenir.

Cette lecture terminée, M. Sauton, se voyant dans l'impossibilité de procéder à l'inventaire, se retire.

M. le Doyen rentre dans l'église avec les fidèles et alors a lieu un salut de réparation.

Au Sacré-Cœur

L'église que les paroissiens ont envahie dès midi et demie, pour prier, est littéralement comble, quand à 2 heures se présente M. F…nrichon, sous-inspecteur des Domaines, qu'ont précédé sept agents de police dirigés par M. Grimaldi, commissaire.

La place est également noire de monde.

M. l'abbé Delille, curé de la paroisse, se tient sous le porche.

Il déclare s'opposer à l'inventaire et proteste en termes énergiques :

Avant tout nous tenons à déclarer que votre personne n'est pas en cause. Nous vous plaignons d'être forcé de remplir la besogne qu'on vous impose; nous en renvoyons la responsabilité aux auteurs de la loi et à ceux qui en ordonnent l'exécution, ceux-là, comme le rappelle Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, encourent l'excommunication majeure et c'est aussi à eux que s'adresse et que va notre protestation.

Les biens que vous venez inventorier, échappent à votre compétence : car on n'a pas le droit d'inventorier les biens d'autrui. Les biens de notre église votive du Sacré-Cœur à Roubaix, sont notre propriété indiscutable ; par leur destination, ils sont des biens de l'Eglise et aucunement des biens de l'Etat.

Le Gouvernement, le Département, la Commune de Roubaix, ne nous ont jamais donné un sou, ni aucun secours de quelque nature que ce soit.

Les paroissiens du Sacré-Cœur sont bien chez eux dans leur église et ce serait violer à leur égard le droit de propriété que les troubler dans la tranquille possession et la libre jouissance de leur maison.

Devant notre opposition et devant celle que va vous signifier Monsieur le Président du Conseil de Fabrique, vous ne pouvez inventorier, sans en référer à M. le préfet. L'arrêté qu'il prendra devra nous être notifié, et nous nous réservons d'en appeler au Conseil d'Etat.

Comme dans les autres paroisses, M. Paul Watine, président du Conseil de fabrique, joint sa protestation à celle de M. l'abbé Delille, déclarant y adhérer pleinement ainsi que tous les marguilliers.

L'agent des domaines se retire alors après avoir salué M. l'abbé Delille et M. Paul Watine.

Un salut solennel est aussitôt célébré et la cérémonie prend fin à 3 h. moins le quart.

A Saint-Sépulcre

Les portes se ferment à une heure. Trois cents fidèles sont dans l'église. Sur la place plus de mille personnes.

Au dessus du portail a été placée une banderole sur laquelle se lisent ces mots : « Liberté ! Vive Jésus-Christ ! Les paroissiens du Saint-Sépulcre ».

A l'intérieur, les fidèles prient.

M. Gravier, sous inspecteur d'enregistrement, arrive à deux heures, ainsi que M. Delteil, commissaire, deux inspecteurs de sûreté, huit agents et deux gendarmes.

Il attend l'arrivée de M. l'abbé Debacker, curé. Celui-ci paraît cinq minutes plus tard.

Il proteste énergiquement contre l'inventaire.

A l'exception, dit-il, d'une somme relativement considérable, allouée à son vénéré fondateur, M. le chanoine Berteaux, par le Conseil municipal de Roubaix, tous les frais de la construction ont été supportés par les paroissiens.

Le mobilier tout entier a été donné par des familles chrétiennes ; ces familles ont bien entendu que leurs dons ne doivent servir qu'au culte divin de l'église catholique, apostolique et romaine; et comme la plupart de leurs membres sont encore vivants, ils se réservent de les revendiquer à qui de droit, s'ils devaient un jour être détournés de leur destination.

Nous nous conformons strictement aux ordres de notre vénérable Archevêque : de ne livrer aucune clé, même celle de l'église ; de tenir les sacristies fermées; de défendre l'ouverture du Saint Tabernacle, par tous les moyens possibles ; d'assister à l'inventaire, s'il se fait, sans y prendre la moindre part.

M. Eugène Lecomte, membre du conseil de Fabrique joint la protestation de ses collègues à celle de M. le Curé.

L'inventaire auquel vous avez l'ordre de procéder, Monsieur, est une injure gratuite aux membres du conseil de Fabrique, qui sont gens d'honneur et de conscience et qui auraient pu avec une parfaite intégrité et sans le contrôle soupçonneux du fisc, transmettre à qui de droit, si besoin était, tous les biens sans exception de l'église paroissiale.

Nous faisons donc toutes réserves de droit au sujet des revendications ultérieures que nous serons forcés d'introduire pour la sauvegarde des intérêts qui nous ont été confiés.

Ces lectures sont couvertes d'applaudissements et des cris de « Vive M. le Curé ».

Les fonctionnaires se retirent.

M. le Curé remercie, du perron de l'église, ses paroissiens de leur attitude. Ceux-ci l'acclament.

Un salut solennel est ensuite célébré.

Il ne s'est pas produit d'incident.

A Saint-Joseph

Dans cette église, l'arrivée de l'inventorieur est annoncée pour deux heures et demie. Mais déjà à une heure et demie une foule immense s'est amassée dans la rue de France. Avec un enthousiasme indescriptible elle chante des cantiques et pousse le cri mille fois répété de : « Vive la liberté ! » Une vingtaine de contre-manifestants essaient bien d'entonner l'*Internationale*, mais leur voix est couverte par les chants des paroissiens et bientôt ils se taisent.

MM. les vicaires, très crânes, donnent le ton des cantiques, mêlés au peuple qui les applaudit.

L'église est remplie de fidèles.

Une trouée se produit dans la foule ; la police, que dirige M. Prud'homme, commissaire du 4e arrondissement, apparaît précédant M. Gigou, sous-inspecteur d'enregistrement.

M. l'abbé Bataille attend depuis quelques minutes sur les marches du perron. Il proteste en ces termes :

Monsieur,

En recevant, dimanche dernier, les clefs de notre église Saint-Joseph, j'ai promis solennellement de ne les céder à personne sans la permission de mon évêque.

C'est le moment de tenir ma promesse. L'église Saint-Joseph ne sera ouverte qu'aux chrétiens qui y viennent pour prier.

L'inventaire que vous prétendez faire est une profanation.

Je sais que vous vous présentez ici pour exécuter une loi.

Mais Dieu n'ordonne pas d'obéir à une loi que Notre Saint Père le Pape réprouve et condamne.

D'ailleurs, Monsieur, vous n'avez rien à inventorier ici. Tout le mobilier de l'église Saint-Joseph et l'Eglise elle-même sont dûs aux générosités des catholiques.

Le vénérable curé qui vient de mourir a usé sa vie à embellir cette église.

S'il était encore vivant, avec quelle indignation il protesterait aujourd'hui.

Cette protestation, je vous l'adresse en son nom, au nom du clergé et de tous les catholiques de cette paroisse. Allez dire à ceux qui vous envoient que vous n'avez rien à faire à l'église Saint-Joseph.

M. Derville, président du Conseil de fabrique lit ensuite la déclaration suivante :

Monsieur,

Le Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Joseph n'est ici présent que pour protester contre l'inventaire que vous prétendez faire. Gardien légal des biens de l'Eglise, il ne peut permettre d'y toucher, sans la permission de l'autorité ecclésiastique.

Il déclare donc s'opposer à l'inventaire, etc.

M. Gigou prend les deux documents, salue et se retire, accueilli par les cris de : Liberté ! L'enthousiasme est à son comble.

Puis le public rentre dans l'église où est chanté un salut de réparation. Pendant une vingtaine de minutes les manifestants ont continué à chanter.

A Sainte-Elisabeth

Les révolutionnaires attaquent les catholiques. — A coups de poing et de pierres. — Et la police ? — Un ecclésiastique grièvement blessé.

La bande de souteneurs de la Sociale qui, grâce à l'énergique intervention de M. Duquesne, commissaire de la sûreté, avait vu échouer sa lâche tentative, sur la Grand'place devait se rattraper ici où M. Squivée, commissaire du 3e arrondissement, ne fut rien moins que prompt à venir à la rescousse, avec ses agents. On va le voir par le récit qui suit :

En attendant l'agent des Domaines, les fidèles massés dans l'église prient.

M. Hérété est reçu à deux heures et demie par M. l'abbé Tilmant, curé, qui lit une très énergique protestation :

Monsieur,

Vous venez ici faire une besogne qui doit singulièrement répugner à votre conscience d'honnête homme et de chrétien. Mais puisque vos maîtres se servent de vous pour exécuter leurs ukases, souffrez qu'à notre tour nous nous servions de vous pour leur faire parvenir nos justes revendications et le cri de nos consciences indignées. Vraiment nous en avons assez d'être traités comme des parias et des esclaves dans une Patrie dont nous n'avons pas démérité.

Au nom des membres du Conseil de Fabrique, au nom de mes fidèles paroissiens, menacés dans l'exercice de leur liberté religieuse, au nom de mes vicaires et en mon nom personnel, je proteste de toutes les forces de ma foi et de mon patriotisme contre l'acte odieux et injustifié que vous venez accomplir, et je m'y oppose formellement.

Le digne pasteur rappelle que tout ce que possède l'église Sainte-Elisabeth est dû à la générosité privée et qu'il ne pourrait les aliéner sans tomber sous le mépris des gens respectueux de la justice et sous les censures de l'Eglise.

Il fait toute réserve au point de vue civil et ne vouloir livrer aucune clef. Il rappelle les récentes paroles du Pape, stigmatisant la loi de Séparation, et prie l'agent inventorieur de dire à ceux qui lui ont confié ce rôle que l'excommunication majeure frappe les auteurs de la loi du 9 décembre 1905 et les mandants de son exécution.

Dites-leur, termine-t-il, que « le Fils du Charpentier » fait toujours des cercueils ; et ajoutez-y cette parole que le cardinal Pie, évêque de Poitiers, disait à l'empereur Napoléon III : « Quand ce n'est pas pour Jésus-Christ le temps de régner, ce n'est pas pour un Gouvernement le temps de durer ».

Après M. l'abbé Tilmant, M. Desbouvrie, président du Conseil de Fabrique, lit également, au nom de ses collègues, une déclaration dans laquelle ils disent s'unir à la protestation de M. le Curé et en approuver tous les termes et réserves.

M. Hérété, jugeant inutile d'insister, se retire.

La foule restée dans l'église prie et écoute, recueillie, la lecture que lui fait son pasteur de sa protestation. Un salut solennel termine la cérémonie.

Cependant, sur la place Sainte-Elisabeth, les contre-manifestants se font menaçants. Venus de la Grand'Place où ils n'ont pu frapper à leur aise, ils semblent vouloir prendre leur revanche à Sainte-Elisabeth.

L'occasion de mettre leur projet à exécution se présente tout à coup. Ils ont aperçu M. l'abbé Tilly, professeur à l'Institut technique qui se dirige vers la rue de Lannoy entouré d'une dizaine de jeunes gens amis, chantant le cantique : *Nous voulons Dieu*.

Les malandrins, en tête desquels marche le fameux citoyen Meurant, employé à la *Paix*, commencent à leur jeter de la boue; ils les suivent au nombre de plus de 200, les bousculent, les poussent dans les vitrines. M. l'abbé Tilly est plus particulièrement visé. Ses amis se défendent comme ils peuvent avec leurs parapluies ; on les leur arrache ainsi que leurs pardessus.

La scène va s'aggravant. Et la police n'arrive pas. M. Squivée resté sur la place Ste-Elisabeth avec ses agents ne donne pas d'ordres pour repousser les lâches agresseurs.

Seuls, deux agents s'élancent courageusement dans la bagarre. Ce sont les agents Demeestère et Barrat.

Le premier est bientôt séparé de son camarade qui continue à lutter seul contre la bande d'apaches qui s'acharnent sur M. l'abbé Tilly et ses amis ; le courageux agent est bientôt victime de son devoir ; une pierre (car maintenant les révolutionnaires jettent tout ce qui leur tombe sous la main) l'atteint et lui luxe le poignet.

Les habitants de leurs fenêtres protestent contre ces inqualifiables agressions qui ne cessent pas, la police persistant à rester absente.

M. l'abbé Tilly arrive place de la Liberté, il est toujours entouré de ses jeunes défenseurs dont plusieurs sont blessés, et de l'agent Barrat.

L'apercevant, les apaches qui le poursuivent vont s'approvisionner de nouvelles briques à l'estaminet en démolition du « Vieux-Blanc d'Herseaux », l'ecclésiastique fuit vers l'Hôtel de la Banque de France. C'est en ce moment, qu'une brique lancée avec une extrême violence l'atteint au sommet de la tête lui faisant une profonde blessure par où le sang s'échappe abondamment.

Il parvient à se réfugier à la Banque. Les apaches veulent l'y suivre et en sont heureusement empêchés par les employés.

M. l'abbé Tilly reçoit les soins de M. le docteur Delecœuillerie et, enfin, après que quelques jeunes gens ont encore été blessés par leurs lâches agresseurs, la police finit par arriver du poste central.

La foule est dispersée; personne n'est arrêté.

A CROIX

A Saint-Martin

Energique protestation du Pasteur. — La retraite de l'agent des Domaines. — Consolante manifestation.

Bien avant deux heures, l'église se remplit de fidèles, qui pénètrent par la porte de la sacristie, gardée par des jeunes gens.

L'heure approche, les fidèles se portent vers le grand portail, derrière le clergé et le Conseil de fabrique.

Aux côtés de M. Jaurdie, curé, MM. Bogaert et Debout, vicaires, Bayart, missionnaire diocésain, nous apercevons M. E. Duthoit, conseiller d'arrondissement, M. J. Houzet, président de l'Union catholique, M. L. Selosse, président du Conseil de fabrique, MM. J. Selosse, Louis Lepers, Pluquet, H. Leuridan, Ed. Leuridan, J.-B. Decottignies, fabriciens, Crombé père et fils, et d'autres...

Dans la rue

La Place Saint-Martin jusqu'à la Grand'Place la foule est pressée.

A 2 heures, MM. Varinot, inspecteur des Domaines à Lille, Joly, commissaire de police, Desbarbieux, maire, les cinq gardes et deux gendarmes sortent du commissariat, arrivent jusque sous le portail, se découvrent et avant que M. Varinot ait pu dire un mot, M. le Curé, d'une voix forte donne lecture de la protestation suivante :

Je m'estimerais *voleur* si je participais en quelque manière à l'acte sacrilège qui vous est commandé et que vous venez accomplir.

L'église Saint-Martin a été bâtie et meublée par les catholiques et pour les catholiques de Croix.

Le devoir du curé est donc de conserver le tout à ses légitimes propriétaires. Aussi je m'oppose formellement à tout ce qui ressemble à une confiscation et en particulier à cet inventaire qui en est le prélude. Les paroissiens de Croix et leur curé ne céderont que devant la force brutale.

Je vous prie d'insérer cette protestation dans votre procès-verbal.

M. Louis Selosse, président du Conseil de Fabrique, lit la déclaration suivante :

Le Conseil de fabrique de l'église de Croix proteste énergiquement contre l'inventaire auquel vous voulez procéder et qu'il considère comme attentatoire aux droits de l'Eglise.

Le mobilier dont nous avons la garde a été donné par la piété des fidèles et nous ne saurions permettre telle main-mise qui ne serait que le prélude de la confiscation.

Nous laissons la responsabilité de cette iniquité devant Dieu et devant les hommes, à ceux qui vous la commandent, et nous faisons les réserves les plus expresses de tous nos droits et recours contre qui il appartiendra.

La retraite

M. Varinot prend les deux protestations et se retire suivi de son escorte.

Une immense acclamation éclate dans l'intérieur de l'église : Vive Jésus-Christ ! A bas les Francs-Maçons ! Vive la Liberté ! etc. Sur le parvis la foule siffle et crie : *Hou! Hou!*

Les portes se ferment à nouveau.

M. le Curé monte en chaire ; en termes émus il remercie ses paroissiens d'être accourus si nombreux pour protester contre le prélude de la spoliation; il donne lecture de l'énergique protestation qu'il a faite au représentant du gouvernement.

Voler le bien d'autrui, ajoute-t-il, est un crime, et ce crime est commis et perpétré non pas seulement par ceux qui ont voté la loi mais aussi par ceux qui ordonnent de l'appliquer et par ceux qui y coopèrent.

M. le Curé refait l'historique de la fondation, de la construction et de l'agrandissement de l'église Saint-Martin.

Il termine en demandant à Dieu pardon pour ceux qui le blasphèment aujourd'hui en commettant un sacrilège national.

Avant la bénédiction du Très-Saint Sacrement, M. l'abbé Bayard fait acclamer Jésus-Christ, la Sainte Eglise et s'écrie de toutes ses forces :

Ils ne l'auront jamais ou bien ils nous passeront sur le corps.

* * *

Afin d'éviter toutes surprises, les portes de l'église seront fermées jusqu'à nouvel ordre, les fidèles entreront par la porte de la sacristie.

A trois heures, la place Saint-Martin avait repris son aspect accoutumé.

A Saint-Pierre

Une alerte s'est produite à l'église de la paroisse du Créchet. Une foule, évaluée à un millier de personnes, s'est portée vers l'église pendant que retentissait le son du tocsin. Après deux heures d'attente, ne voyant rien, les fidèles se sont retirés, promettant de revenir défendre leur sanctuaire si jamais les inventorieurs se présentaient.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN

A 9 h. 1/2 précises, arrive M. Rabier, percepteur à Halluin, accompagné d'un témoin, Désiré Vanderaspoil, cantonnier à Roncq. Le garde-champêtre Valcke, un brigadier et un gendarme représentent la force publique. La foule se presse autour de l'église.

M. Rabier arrête devant le grand portail qui est fermé ainsi que les portes latérales. Il consulte son acolyte et se dirige vers le presbytère d'où il sort quelques minutes après, suivi de M. Boyaval curé, de son vicaire et des membres du Conseil de fabrique.

M. le Curé va se placer près de la porte latérale de droite et lit à M. Rabier la protestation suivante que la foule écoute avec recueillement :

Monsieur,

En vous envoyant dresser l'inventaire des biens de l'église de Neuville-en-Ferrain, les Pouvoirs publics prétendent vous remettre le droit de disposer à leur gré des biens de l'Eglise, biens qui ne leur appartiennent en aucune façon.

Nous, desservants de la paroisse, et avec nous, tous les membres du Conseil de fabrique, en qualité d'administrateurs de ces biens, nous tenons à protester avec énergie contre cet attentat sacrilège aux droits de l'Eglise.

Seul, le Souverain Pontife peut disposer en maître de ces biens, seul il peut, s'il le juge bon, m'autoriser à les remettre en d'autres mains ; or, il vient de condamner solennellement la loi de Séparation qui prescrit l'inventaire.

N'attendez donc pas de nous que nous nous prêtions de quelque façon que ce soit à cet inventaire qui n'est que la préface d'une véritable spoliation. Si vous passez outre à notre protestation, nous faisons toutes réserves pour les objets placés ici et appartenant à la population.

L'injustice et la force s'imposent trop souvent, mais le droit triomphera un jour.

Nous vous prions, Monsieur, d'insérer à votre procès-verbal, notre présente protestation.

J. Boyaval, curé ; Delannoy-Delannoy, Alfred Delbecque, Van Elslande, Caucopenol, membres du Conseil de Fabrique.

« Ce sera fait, M. le curé, votre protestation sera insérée au procès-verbal », déclare M. Rabier.

— Est-ce que vous constatez, ajouta M. le curé, que les portes de l'église sont fermées ?

— Je le constate, répond M. Rabier.

M. Dhalluin-Delannoy, président du Conseil de fabrique, un vieillard que tout Neuville entoure d'une grande vénération, tient ensuite à ajouter sa protestation à celle que vient de lire M. le curé :

« Nous protestons avec énergie, dit-il, contre l'inventaire. Vive Dieu ! le maître du ciel et de la terre. Vive Jésus-Christ ! »

La foule répète : « Vive Jésus-Christ ! »

— Merci, s'écrie alors M. le Curé en s'adressant à ses paroissiens, merci ! d'être venus pour être les témoins de ce qui se passe. »

— Nous sommes catholiques et nous avons du cœur, crie une jeune fille.

— Quand reviendront-ils ? demandent plusieurs personnes en voyant s'éloigner M. Rabier et sa suite.

— Nous ne le savons pas, leur répond M. le Curé.

Mais le bruit circule bientôt que les « inventorieurs » vont revenir à midi et la foule ne restant dispersée revient vers l'église. Il faut que M. le vicaire calme les plus intrépides en les assurant que l'inventaire ne se fera pas dans la journée.

A DUNKERQUE

A Saint-Eloi

Dès six heures un quart, les rues des Bassins, de l'Eglise, des Pierres, des Chaudronniers, des Vieux-Quartiers et le côté nord-ouest de la place Jean Bart sont barrées par les troupes : deux bataillons du 110e, les deux batteries d'artillerie à pied, de nombreux gendarmes, montés et autres, ainsi que la police.

Toute la partie centrale de la ville est isolée. Les commerçants sont très mécontents et cela va durer jusque près de midi. La consigne est rigoureuse : personne ne passe.

La cloche de l'église sonne le tocsin depuis 6 h. 1/2. La foule se masse derrière les troupes.

A 7 h. moins 05, M. Louiset, commissaire central, accompagné d'un tambour, fait les sommations accompagnées de roulements : pas de réponse.

On avait l'intention de fracturer la grande porte en face de la tour, mais on battit en retraite devant... une bouteille vide que l'on aperçut à côté de la statue de Saint Eloi.

Les autorités la contemplaient avec frayeur. « Si on nous jette cela, nous éventrons tout le monde ! » s'écria un magistrat de l'ordre judiciaire.

On décide d'opérer rue des Vieux-Quartiers.

On brise la porte

Sept heures sonnent. Les trois opérateurs de mercredi font sauter la grille en face de la porte de derrière du « Restaurant des Arcades ». Ils s'attaquent ensuite à la porte. A sept heures et demie, les deux panneaux du bas sautent et les chaises apparaissent, enchevêtrées, liées avec du fil de fer. Les ouvriers les enlèvent difficilement. Le travail dure jusqu'à neuf heures et quart.

Les protestations

Le sous-préfet et M. Cordier, sous-inspecteur des domaines, suivi des commissaires, passent par la brèche. Ils sont reçus par M. le chanoine Brousse, doyen, et le Conseil de Fabrique.

M. Frédéric Dewulf, président du bureau des marguilliers, proteste en ces termes :

Vous êtes entrés dans notre Eglise par la violence, au nom du Conseil de Fabrique, je proteste contre l'inventaire auquel vous venez procéder et qui sera le prélude d'une spoliation trop certaine.

Notre pensée va loin au delà de ces instants matériels ; nous voulons voir respecter nos croyances.

Ces portes que vous brisez, depuis des siècles elles ont toujours été largement ouvertes ; des générations y sont passées pour venir comme nous, chercher trop souvent consolations à leurs peines ou le courage nécessaire à leurs travaux.

Elles ont vu des milliers de nos pères les franchir une dernière fois, pour venir sous ces voutes chercher le repos de la tombe.

Elles sont restées fermées pour vous, car vous veniez pour une mission mauvaise. Faites : vous avez la force dans le présent, mais nous avons confiance dans les réparations de l'avenir !

M. le doyen lit alors la protestation suivante d'une voix ferme :

Monsieur le sous-inspecteur des Domaines,

Deux fois déjà j'ai protesté contre l'inventaire de l'église Saint-Eloi qu'il a plu à vos supérieurs de vous donner l'ordre de faire.

Pour la troisième fois vous vous présentez ici afin de terminer cet acte, préliminaire à vos yeux et aux yeux de tous les catholiques, d'un acte plus grave encore, je veux dire d'une loi qui dépouillera nos églises de leurs biens, loi que notre conscience nous ordonne de repousser.

L'église St-Eloi, vieille de trois siècles, a été construite et splendidement ornée, grâce aux largesses des riches dunkerquois, et aux dons vraiment généreux de nos vieux marins.

Une première fois, à la suite de l'inventaire imposé par une loi de la Révolution, elle fut dépouillée de tout. Et si, à l'heure qu'il est, elle possède autels, confessionnaux, orgues et vitraux, si elle possède les ornements divers, nécessaires à la célébration du culte, elle le doit à la sage administration de MM. les Marguilliers et aux dons des personnes généreuses.

L'Etat n'a rien à revendiquer ici ; tout appartient aux paroissiens, et lorsqu'il y a près de 15 ans, mon archevêque me confia cette paroisse, je fis serment devant Dieu d'y maintenir la foi catholique et d'y garder soigneusement pour les transmettre à mes successeurs les biens de l'église Saint-Eloi.

C'est donc un devoir pour moi, Monsieur, de protester contre l'inventaire de ces biens, et, aujourd'hui, plus que jamais, m'appuyant, en effet, sur l'Encyclique du Souverain Pontife, qui réprouve et condamne la loi de Séparation, comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités, comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples, et en outre, en vertu du Concordat.

Je proteste donc contre l'inventaire que vous voulez faire. Je cède à la force et j'en appelle, faisant toute réserve pour l'avenir à la justice de mon pays, et à son défaut, à la justice de Dieu, qui, elle, aura son heure !

Le sous-préfet répond :

— J'ai bien voulu écouter votre protestation, mais je désire savoir maintenant si vous vous prêtez à l'inventaire.

— C'est impossible, répond M. le Doyen, qui se retire dans le chœur où les fidèles récitent à haute voix le chapelet.

La porte est solide ; on la taille copeau par copeau. Derrière se trouve une immense barricade de chaises, qu'on tâche d'extraire avec un long grappin envoyé sur réquisition, dit-on, par le capitaine Fichaux, des sapeurs-pompiers. A un moment, le grappin se démonte et les trois ouvriers, avec une dizaine d'agents s'étalent dans la boue avec le manche. Le crochet était resté dans les chaises.

Le tocsin sonne toujours. Il y a plus de 10.000 curieux en dehors des barrages.

Les derniers obstacles disparaissent à 3 h. 1/4.

Le sous-préfet et M. Donzelle sont reçus par MM. l'abbé Denys, doyen, et Mahieu, président du Conseil de fabrique.

M. le doyen et M. Mahieu déclarent confirmer leurs précédentes protestations.

Le sous-préfet dit que force doit rester à la loi. — M. le doyen répond : « Une loi qui n'est pas basée sur l'équité et le droit, est-ce bien une loi, monsieur ? »

M. le sous-préfet objecte qu'il ne discute pas, et après avoir demandé, mais vainement, si M. le doyen consent à l'inventaire, il ordonne d'ouvrir la sacristie.

MM. Delcambre, Mass et Zuinghedau, vicaires, se dressent devant la porte. Après les trois sommations de M. Louiset, ils se retirent cédant à la force.

Les serruriers commencent leur nouvelle besogne.

Au chœur, tandis que les coups se répercutent dans le sanctuaire, les fidèles récitent le chapelet.

La sacristie est ouverte à 3 heures 35.

Le chant grave et poignant du *Parce Domine* emplit l'église.

L'autorité fait entendre à M. Donzelle qu'il doit inventorier rapidement.

Plusieurs paroissiens et notamment M. Georges de Quillacq revendiquent la propriété des objets donnés conditionnellement par leurs familles. M. Donzelle note ces réserves.

M. G. de Quillacq revendique aussi, au nom de Mlle Deville la propriété de tous les ornements sacerdotaux sans exception. Le grand âge de Mlle Deville — qui est octogénaire — l'en empêche de se rendre à l'église pour remplir cette mission. M. Donzelle tient compte de cette déclaration.

L'inventaire s'achève à quatre heures et quelques minutes. Les soldats se retirent littéralement trempés, car il n'a cessé de pleuvoir. De nouveau la foule vient contempler les dégâts.

Dans l'église, M. le Doyen donne la bénédiction aux fidèles, qui se retirent tristes, mais fiers d'avoir rempli leur devoir.

* * *

La sacristie est crochetée tandis que les défenseurs de l'église, massés dans le chœur, chantent le *Credo*, le *Parce Domine* et *Nous voulons Dieu !*

On découvre le coffre-fort à 10 h. Les ouvriers s'escriment pendant environ une demi-heure ; ils renoncent à l'effraction. Après avoir démonté la combinaison, le coffre reste fermé comme celui de Saint-Jean-Baptiste.

M. Cordier fait l'inventaire au galop ; il a reçu ordre de marcher vite.

Deux enterrements devaient avoir lieu à Saint-Eloi, ils ont été célébrés à Saint-Jean-Baptiste. Ce fait provoque des commentaires.

L'inventaire s'achève à 11 heures, les troupes regagnent la caserne et la foule vient se masser devant la porte brisée.

Un ouvrier, M. Lucien Widhen, tonnelier voulant passer pour se rendre à son travail a été arrêté et gardé au poste jusqu'à 2 h. Se voyant empoigné, M. Widhen a courageusement crié : Vive le Christ ! Vive la liberté !

A Saint-Martin

A une heure moins le quart, les deux bataillons du 110e arrivent, suivis vers une heure par l'artillerie.

La rue de Paris est barrée à droite, à la hauteur de l'hôtel de la Direction des Douanes et à gauche à la rue du Presbytère. La rue du Fort-Louis est fermée. La police est massée devant l'église.

A 1 h. 05, M. le sous-préfet arrive, accompagné des commissaires.

Le tocsin se fait entendre. Toute la Basse-Ville afflue vers l'église.

A 1 h. 20, le tambour retentit trois fois.

Les trois ouvriers — toujours les mêmes — font sauter la grille à droite et arrivent devant la porte du transept qui regarde la rue de la Douane, aboutissant au petit pont.

Le bois saute sous les coups.

A FRESNES

Jeudi matin, à 6 h. 1/2, quelques personnes assistaient pieusement à la messe, quand, tout à coup, elles entendirent le galop des chevaux résonner au dehors. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, l'église était cernée. Le grand portail, la porte de la sacristie restée ouverte pour les besoins du culte étaient aussitôt gardés par des gendarmes et l'un d'eux, de peur d'être surpris, s'empressait de saisir toutes les clefs et de les mettre dans sa poche. Quand on a la force, on devrait pourtant pouvoir se passer de la ruse.

A 7 h. M. le commissaire se rendit chez M. le Président du bureau et M. le curé pour leur faire connaître l'arrêté du Préfet ordonnant la reprise des opérations d'inventaire.

A 8 h. moins le quart en effet M. le sous-préfet, un commandant de gendarmerie, M. le Receveur d'enregistrement de Valenciennes se présentaient à l'église avec pour témoins deux pauvres cantonniers. Ils avaient amené de plus un crocheteur étranger sachant bien qu'ils ne trouveraient pas à Fresnes de gens disposés à remplir pareille besogne. Ils rencontrèrent M. le Curé qui leur lut la protestation suivante.

Protestation de M. le Curé

Monsieur,

De nouveau, je proteste contre l'inventaire que vous allez faire. De nouveau, je vous déclare que je ne veux pas m'associer à cette œuvre malhonnête, injuste et indigne d'un pays civilisé.

Vous me dites : c'est la loi. Je vous réponds que cette loi est mauvaise qu'elle est réprouvée et condamnée par tous les catholiques sans exception.

Je refuse donc de prendre une part quelconque à cette œuvre, je fais défaut, et il est absolument inutile de me demander des renseignements ou des clés, je n'ai rien à dire, rien à donner. Je n'ai qu'une seule chose à faire c'est de supplier Dieu de ne pas maudire notre patrie pour les attentats sacrilèges qui s'y commettent chaque jour.

M. le Président des Marguilliers déclara qu'il s'associait au nom du Conseil de fabrique à cette protestation. Les opérations se poursuivirent ensuite rapidement ; à 9 heures tout était terminé.

L'église fut de suite envahie par une foule de fidèles qui voulurent par leurs prières réparer l'injure faite à Dieu. M. le Curé leur adressa de vives félicitations et leur annonça qu'un salut solennel de réparation serait chanté le soir à 6 heures.

A QUAROUBLE

L'inventaire, commencé le 19 février, a été repris jeudi, à 10 heures.

Dès 8 h. 1/2 une trentaine de gendarmes établissaient un barrage place de l'Eglise, interdisant même l'accès du clocher au sonneur qui voulait tinter un obit annoncé pour une religieuse.

Les anciennes élèves arrivaient nombreuses. Après avoir parlementé avec le commissaire, M. le Curé put enfin commencer la messe.

A peine était-elle terminée que l'on vit entrer M. Mélot, agent des domaines, suivi de son fils et d'un garde de la commune qui lui servaient de témoins.

M. le Curé l'attendait au bord du chœur, accompagné de M. le Vicaire. Il renouvela sa protestation du 19 février et déclare que conformément aux ordres de ses supérieurs, il ne céderait point les clefs de la sacristie.

Alors deux cantonniers enfoncèrent la porte ; ils fracturèrent toutes les armoires.

A 10 h. 1/2, l'agent se retira, et le chant du *Parce Domine* s'élève comme une protestation.

Puis les assistants pénétrèrent dans la sacristie. La porte fut complètement détachée de ses gonds et à demi brisée.

L'indignation est générale.

A SAULTAIN

Les crocheteurs ont opéré à Saultain, jeudi, par surprise.

A midi, une vingtaine de gendarmes arrivaient en même temps qu'un commissaire. Ils établirent deux barrages pour empêcher d'approcher de l'église, et, à 2 h., M. Roncerey, receveur des domaines, fit son apparition.

M. le Curé, assisté du Conseil de Fabrique voulut protester à l'entrée de l'église ; le commissaire l'en empêcha et la porte fut crochetée par des ouvriers étrangers.

A l'intérieur de l'église ne furent admis que M. le Curé et son Conseil de Fabrique. M. le Curé renouvela ses réserves et protestations.

Puis l'opération commença. Rien ne fut omis, même les chaises sur lesquelles sont inscrits les noms des paroissiens. Les serruriers ont même crocheté une porte ouverte !

Enfin, vers 2 h. 45, le cortège s'éloignait.

Aussitôt sonnèrent les cloches et une foule nombreuse vint remplir l'église pour le salut de réparation.

A AVESNES-LEZ-AUBERT

Jeudi matin, à neuf heures, M. Rodrigue, percepteur à Avesnes-lez-Aubert, ayant comme témoin MM. Floquet, paveur, et Wallez, tisseur, et sous la haute protection de la gendarmerie et de M. le Maire, s'est présenté pour procéder à l'inventaire de l'église.

* * *

M. l'abbé Farineaux, curé, entouré de son Conseil de Fabrique, est au banc de communion. Il prononce une énergique protestation, dans laquelle, avec la plus haute autorité morale qui soit sur terre, le Pape, il condamne la loi de séparation; puis il fait des réserves pour les biens qui appartiennent soit à lui soit à ses paroissiens.

M. Barbet, président de la Fabrique, déclare qu'il ne veut prendre aucune part à l'inventaire des biens dont il a la garde.

* * *

M. Rodrigue parcourt l'église en notant tout ce qui s'offre à ses regards pendant que la foule qui se presse dans la Maison de Dieu récite le chapelet.

A ce moment, M. l'abbé Descarpentries, vicaire, prie M. le maire de faire sortir les gendarmes, parce que la police de l'église appartient au curé ; malgré lui, mais tout de même, M. le maire ordonne aux gendarmes de se retirer.

Le percepteur arrive au chœur, il demande à M. le curé ce qu'il y a dans le tabernacle.

— Notre Seigneur Jésus-Christ, répond M. le curé.

— N'y a-t-il pas autre chose que des hosties, reprend l'agent, n'y a-t-il pas des valeurs ?

— Il y a un grand trésor, répond M. le Curé, Notre-Seigneur lui-même.

L'agent est maintenant en face de la sacristie ; il en demande les clés qui lui sont catégoriquement refusées.

* * *

Une causerie a lieu entre l'agent et M. le Maire. Ce dernier descend jusqu'au bas de l'église et s'adresse au brigadier de gendarmerie qui lui remet des papiers.

M. le Maire revient présenter les factums à M. Rodrigue; c'était l'arrêté préfectoral en double dont s'était muni l'inventorieur ; cela se comprend ; n'a-t-on pas dit en haut lieu qu'il fallait aller vite.

Lecture est faite de l'arrêté, à M. le Curé et à M. Barbet, puis il leur est remis.

M. le Maire, qui se donne des airs de directeur des opérations, dit alors à M. le Curé qu'on se représenterait à 11 h. 1/2, et qu'il attendait de lui la remise de toutes les clés de l'église et de la sacristie; sur ce, il se retire avec le percepteur et sa suite. La foule reste à l'église et continue à prier.

* * *

A 11 h. 1/2, escorté du même personnel mais sous la protection, cette fois, d'une quinzaine de gendarmes, le percepteur arrive devant le grand portail.

Aux sommations qu'il fait, il n'est pas répondu. S'imaginant trouver trop de résistance de ce côté, M. Rodrigue et sa suite, qui avaient, paraît-il, pris des leçons de gymnastique pour la circonstance, escaladent la grille qui entoure l'église, et s'en prennent à une porte latérale.

Jules Leprette, ferblantier-serrurier, attaque cette porte qui cède difficilement sous les coups et les fortes pesées qu'il exerce.

* * *

Rentré dans l'église, le percepteur se dirige de suite vers la sacristie ; sur le refus formel opposé de nouveau par M. le Curé de livrer les clés, il fait usage de la force.

Il donne des ordres à deux paveurs, Floquet, déjà nommé, et Lasselin, choisi spécialement par M. le maire pour la circonstance, parce qu'il porte comme signes caractéristiques : *bons biceps*, — il l'a prouvé samedi dernier, — et *gosier en pente*.

Les ouvriers s'acharnent sur les deux portes qu'ils défoncent après un dur labeur.

Mort d'un marguillier pendant l'opération

Pendant que M. Rodrigue se livre à un examen minutieux : examen pendant lequel M. le maire montre que ses connaissances relatives aux objets du culte sont absolument nulles, un membre de la fabrique se mourait à deux pas de lui.

Profondément affligé de la persécution faite à l'Eglise, et vaincu par l'émotion que lui causait les opérations de l'inventaire de sa propre paroisse, **M. Léandre Bury** se trouva subitement malade, et, en un instant, en danger de mort.

De la sacristie, il fut transporté au presbytère ; il reçut les soins que nécessitait sa grave situation et M. le Curé s'empressa de lui administrer les derniers Sacrements.

M. Bury perdit bientôt toute connaissance et ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

A GAGNONCLES

L'agent du gouvernement, M. Pieri, s'est présenté jeudi à 9 heures.

Dès 8 heures 1/2, les abords de l'église et les rues voisines se remplissent de monde, plus de 300 personnes : hommes, femmes et jeunes gens qui ont quitté leur travail, sont là pour recevoir le percepteur.

Quand ce dernier arrive devant la porte extérieure de l'église, il est reçu par M. l'abbé Lauds, curé, et les membres du Conseil de Fabrique.

M. le Curé demande à l'agent sa feuille de commission ; elle lui est présentée.

* * *

Puis a lieu la protestation de M. le Curé, dont nous citons les principaux passages :

... Vous n'ignorez pas les instructions précises et formelles que Monseigneur a données à son clergé concernant l'article 3 de la loi dite de séparation, loi rejetée et condamnée par le Souverain Pontife...

Curé et fabriciens, nous revendiquons la propriété des biens de notre église ; nous protestons contre cet inventaire que vous êtes chargé de faire, nous refusons d'y prendre part, nous le réprouvons...

... Nous serons peut-être obligés de céder à la force, mais la force ne prime pas le droit, quoi qu'en ait dit Bismarck, le cruel ennemi de notre chère France...